

M. POPE : Je suis prêt à m'en tenir à toutes les déclarations que j'ai faites. J'ai toujours été favorable à l'idée d'amener des immigrants dans ce pays. Et l'honorable monsieur ne trouvera rien dans aucune lettre ni dans aucun télégramme à même quoi il pourra faire tort au gouvernement. J'accepterai le défi de l'honorable monsieur quand les papiers seront produits. Je désire que la proposition soit adoptée, mais je demande qu'on lui donne un peu plus de portée, de façon à ce qu'elle comprenne tous les télégrammes qui ont été envoyés de ce pays et dans lesquels on représentait qu'il n'y avait pas ici d'ouvrage pour les immigrants; et aussi, qu'elle comprenne les extraits pris aux journaux du Canada qui ont dit la même chose.

M. BLAKE : Que l'honorable monsieur réforme ma motion, s'il le juge à propos.

M. POPE : Je propose que les mots suivants soient ajoutés à la motion : "Aussi, copie de tous câblesgrammes et extraits de journaux canadiens transmis du Canada en Angleterre, et de toute correspondance qu'il est possible d'obtenir au sujet de la demande de main-d'œuvre en ce pays."

La motion telle que réformée est adoptée.

NOUVEAU MODE DE BOITE DE SCRUTIN.

M. OUMET : Je propose que la requête de Joseph Dominique Ernest Myrand, de la cité de Québec, lue et reçue le vingt-cinq février courant par cette Chambre, demandant l'examen de son nouveau modèle de boîte de scrutin, soit référée à un comité spécial de cette Chambre composé de MM. Bosté, Shakespeare, Royal, White (Cardwell), Hall, Macmaster, Laurier, Weldon, Daly, Landry (Kent), Davies, Trow, Haggart, Kaulbach, et le proposant, avec instruction d'examiner le mérite de la dite boîte et de faire rapport à cette honorable Chambre sur l'opportunité d'adopter la dite boîte de scrutin pour les élections fédérales.

M. IVES : Je demande que le nom de l'honorable député de Jacques-Cartier soit ajouté à la liste des membres de ce comité.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je demande que le nom de l'honorable député d'Algoma (M. Dawson) soit ajouté.

M. OUMET : Je n'ai pas d'objection à l'addition de ces deux noms.

M. BLAKE : Je demande l'addition du nom de l'honorable député de Montmagny (M. Landry).

M. OUMET : Je dois dire aux honorables messieurs dont j'ai choisi les noms sans les consulter, que l'accomplissement de ce devoir n'exigera pas une grande perte de temps, attendu qu'il ne faudra pas plus d'une demi-heure pour examiner cette urne merveilleuse, qui, si j'en crois ce qu'on me dit, va nous débarrasser de tous les bulletins de vote, de tous les maux et de toutes les erreurs qu'ils produisent.

M. MILLS : Cette invention peut être très intéressante. Si, comme le dit l'honorable député, elle nous débarrasse de tous les bulletins de vote, les boîtes de scrutin devraient élire les candidats, ainsi que les officiers-rapporteurs.

M. PATERSON (Essex) : J'espère que cette boîte est aussi munie d'une combinaison au moyen de laquelle les boîtes arriveront toujours à temps.

M. FERGUSON (Leeds et Grenville) : Je recommande l'addition du nom de l'honorable député de Simcoe-Est (M. Cook).

La motion telle que réformée est adoptée.

TRAITÉ ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET L'ALLEMAGNE.

M. BLAKE : Je demande copie de toutes dépêches, correspondances et rapports, non encore produits, concernant un traité entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne en vertu duquel les immigrants au Canada qui visiteront

M. BLAKE.

l'Allemagne, jouiront des mêmes immunités que ceux qui sont devenus citoyens américains; aussi, concernant les concessions faites par les gouvernements prussien et bava-rois à la ligne canadienne des steamers Allan en ce qui concerne les agences et les bureaux d'inscription en Allemagne; aussi, concernant le voyage mensuel d'un steamer du Llyod allemand, de Hambourg à Montréal; aussi, concernant la réserve d'une étendue de terre pour des immigrants allemands et suisses, respectivement.

Cette proposition s'appuie sur le rapport même du chargé d'affaires, dont j'ai parlé il y a un instant. Dans ce rapport, le chargé d'affaires, après avoir visité le continent, dit que l'une des plus grandes difficultés qu'il a éprouvées à obtenir de l'immigration de l'empire allemand, c'est qu'il n'y avait pas de traité comme celui dont il est ici question et qui a fait le sujet d'un débat considérable. Il a fait voir l'importance qu'il y avait à entreprendre aussitôt que possible des négociations dans le but d'arriver à la conclusion d'un pareil traité. Il a aussi fait remarquer que les concessions faites par les gouvernements prussien et bava-rois à la ligne de steamers Allan, qui a des agents locaux en Allemagne, constituerait un élément important pour s'assurer une forte immigration allemande. Il a, en sus, parlé de l'importance qu'il y avait à prendre arrangement pour faire faire mensuellement par un steamer du Llyod de l'Allemagne du Nord, un voyage entre un port allemand et Montréal. Puis il a parlé de l'importance qu'il y a à réserver une zone de terre pour les immigrés allemands et suisses, respectivement, comme une chose dont il faut tenir compte en examinant la question de l'immigration des populations du continent.

Si on se rappelle le fait que l'honorable monsieur, en sa qualité particulière de directeur de l'immigration venant de l'autre côté, sujet aux instructions du ministre de l'agriculture, a parlé de l'importance qu'il y a à prendre des mesures pour faciliter l'immigration, et si on se rappelle le fait qu'en sa qualité générale de chargé d'affaires, l'honorable monsieur est chargé de conduire ces sortes de négociations de l'autre côté, je crois qu'il est important de savoir qu'elles sont les mesures qu'il a réellement prises et qui ont été prises par le gouvernement pour se conformer à ces recommandations.

M. POPE : Je dois dire que je crois que les MM. Allan sont en réalité nos agents en Europe, et que ce sont d'excellents agents, qui ne nous coûtent rien. Quant à l'autre question soulevée par l'honorable monsieur, il est très difficile d'en parler. Il peut y avoir eu quelques négociations écrites. Je crois qu'il y a eu quelques communications verbales, mais tout ce qu'il y a sera déposé.

M. BLAKE : Je suis heureux d'apprendre qu'une partie si considérable du rapport fait par le chargé d'affaires a été approuvée par son supérieur.

Motion adoptée.

HOTEL DE LA POSTE A LEAMINGTON.

M. LISTER : Je demande copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et toute personne ou toutes personnes au sujet de la construction d'un hôtel de la poste à Leamington, dans le comté d'Essex. Je veux dire quelques mots à propos de cette question. Je dois dire qu'il y a près de deux ans que ce comté est passé par l'élection générale, et certains constituants du député d'Essex-Sud m'ont représenté qu'avant les élections de 1882, non seulement le député d'Essex-Sud (M. Wigle), mais l'honorable député d'Essex-Nord (M. Patterson), ont promis à la population de Leamington qu'un hôtel de la poste serait construit en cet endroit.

Comme il n'y a encore rien de fait au sujet de l'érection de ce bureau de poste, je suis informé que la population de Leamington est naturellement anxieuse de savoir quand le gouvernement a l'intention d'agir dans cette affaire. Il est vrai que Leamington n'est pas une très grande ville, mais si de telles promesses ont été faites par l'honorable monsieur,